



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 MAI 2023 – 20 HEURES**

Le trente mai deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents :

Monsieur Eric ROSAY, Monsieur Marc MENEGHETTI, Monsieur Olivier RIGAL, Monsieur Olivier GRANDCHAMP, Madame Sophie TURCK, Madame Catherine ARGAUD, Madame Stéphanie COMESTAZ, Madame Christèle PERROTIN, Monsieur Serge BRULER, Monsieur Joël SOLER, Madame Patricia GRUBER,

Absents excusés :

Madame Murielle MORANDINI, Madame Geneviève VUETAZ, Monsieur Pierre LAUPIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que la délibération concernant la nouvelle promesse de vente de la parcelle A-467 est retirée de l'ordre du jour, le Notaire ayant envoyé trop tardivement le projet de promesse de vente (réception en mairie le samedi midi 27/05/2023).

Ordre du jour :

- 1- Attribution d'une subvention pour le voyage scolaire classe verte
- 2- Convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 – Mission "maintenance" des archives
- 3- Convention avec l'Association LA SIRENE – mise à disposition du bâtiment dit « Chalet de la Sirène »
- 4- Convention avec l'Association ACCA DE DINGY-EN-VUACHE – mise à disposition du bâtiment dit « Dahut »
- 5- Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale par la Gendarmerie
- 6- Néant
- 7- Référent Déontologue des Elus
- 8- Création de poste au service administratif (rédacteur)

DELIBERATIONS

• 1 – Subvention pour le voyage scolaire séjour classe verte

Monsieur le Maire informe que l'école a fait une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre d'un voyage scolaire séjour classe verte effectué par l'ensemble des élèves de l'école communale.

La Commune est sollicitée pour une subvention de 3180 €.

Monsieur Olivier RIGAL informe que :

- 106 enfants sur les 110 sont partis en classe verte à ARACHES-LA-FRASSE du 15 au 17/05/2023,
- le voyage a été un succès,
- le Département accorde une subvention égale à celle de la Commune, soit 3180 €,
- les parents ont participé à hauteur de 5€ par enfant et par jour, soit un total de 1590 €
- l'APE a pris en charge le solde à payer soit 11 041 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention exceptionnelle de 3180 € pour participer au financement de la classe verte, de l'autoriser à la verser à l'APE de DINGY-EN-VUACHE ainsi qu'à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à engager cette dépense inscrite au budget.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• 2 – Convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 – Mission "maintenance" des archives

Monsieur le Maire expose qu'une bonne gestion des archives permet de :

- Justifier et garantir les droits de la collectivité et des usagers
- Améliorer l'efficacité administrative : gain de place, maîtrise des coûts de conservation papier et électronique, gain de temps dans la recherche, continuité de l'action administrative
- Préserver le patrimoine commun
- Les frais de conservation des archives font partie des dépenses obligatoires pour les communes (*art. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales et art. L212-6 et L212-6-1 du Code du Patrimoine*).

Il est donc nécessaire de poursuivre la maintenance des archives communales en collaboration du service d'archivistes du Centre de Gestion qui propose ce service.

Monsieur le Maire présente la convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste itinérant du CDG 74 ainsi que l'estimation financière du CDG 74 pour cette mission de maintenance des archives.

Monsieur le Maire propose de confier la maintenance des archives communales à un archiviste du CDG 74, d'approuver les termes de la Convention reconductible avec le CDG 74 pour mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 – Mission "maintenance" des archives ainsi que l'estimation financière de mission du CDG 74 en date du 21 avril 2023, et de l'autoriser à signer ladite Convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **3 – Convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment dit du « Chalet de la Sirène » situé sur le site du lac de Bloux entre la Commune et l'Association LA SIRENE**

Monsieur le Maire expose que la Commune met à disposition de l'Association ACCA de Dingy-en-Vuache, à titre gratuit, un bâtiment dit du « Dahut » situé sur le site du lac de Bloux. Dans ce contexte, il convient de signer une Convention de mise à disposition du local au profit de l'Association.

Monsieur le Maire propose d'approuver les termes de cette Convention, de l'autoriser à la signer ainsi que toutes les pièces nécessaires.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **4 – Convention de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment dit du « Dahut » situé sur le site du lac de Bloux entre la Commune et l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Dingy-en-Vuache**

Monsieur le Maire expose que la Commune met à disposition de l'association ACCA de Dingy-en-Vuache, à titre gratuit, un bâtiment dit du « Dahut » situé sur le site du lac de Bloux. Dans ce contexte, il convient de signer une Convention de mise à disposition du local au profit de l'Association.

Monsieur le Maire propose d'approuver les termes de cette Convention, de l'autoriser à la signer ainsi que toutes les pièces nécessaires.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **5 – Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale par la Gendarmerie**

Monsieur le Maire expose que la Gendarmerie Nationale a présenté le 17 mai 2023 à Monsieur Marc MENEGHETTI Adjoint les possibilités d'équipement en systèmes de vidéo protection et lui laisse la parole.

M. MENEGHETTI explique que l'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques. L'implantation de caméras permettrait de prévenir les dégradations, incivilités et autres faits délictueux, dissuader leurs auteurs potentiels et permettre ensuite de mieux identifier les faits, leurs circonstances et leurs auteurs.

Un diagnostic est donc nécessaire pour définir le nombre de caméras à installer ainsi que les emplacements stratégiques.

Monsieur le Maire propose de saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la Malveillance et Conseiller Technique en vidéo protection du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration de ce diagnostic.

Monsieur le Maire propose d'approuver le principe d'installer des caméras de surveillance pour répondre aux objectifs de tranquillité et sécurité publiques, et l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **6 – Néant (point retiré de l'ordre du jour)**

- **7 – Référent déontologue des Elus**

Monsieur le Maire informe que la loi du 21/02/2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. L'avis du référent est soumis au secret professionnel, en toute impartialité. Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation versée par la Commune selon des modalités à déterminer ultérieurement.

Le référent déontologue doit être désigné par délibération avant le 1^{er} juin 2023 pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Afin d'aider les collectivités à se conformer à cette obligation, l'ADM 74 est maintenant en capacité de proposer le choix de deux référents déontologues à charge pour la Commune d'en désigner un seul : M. David BAILLEUL professeur des Universités, Doyen de la faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc ou M. Jean-Olivier VIOUT procureur général de cour d'appel.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour désigner le référent déontologue selon les deux candidatures présentées avant de soumettre la délibération au vote.

9 voix pour M. David BAILLEUL,
2 voix pour M. Jean-Olivier VIOUT,
1 abstention.

Monsieur le Maire propose de désigner M. David BAILLEUL référent déontologue des Elus, de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires et à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **8 – Création de poste au service administratif**

Monsieur le Maire rappelle que le recrutement pour le poste de Secrétaire de Mairie vacant est toujours en cours. A ce jour, le poste est ouvert uniquement au grade d'Attaché et il convient aujourd'hui de créer un poste ouvert aux divers grades de Rédacteur conformément à l'annonce d'offre d'emploi.

L'assemblée délibérante est informée que le poste resté vacant à la suite du recrutement du Secrétaire Général sera supprimé, après avis du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire propose la création, à compter du 12 juin 2023, d'un poste de Secrétaire Général ouvert aux grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe et Rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, de modifier en conséquence le tableau des emplois et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Rappel de la participation à la 3^e édition de **LA NUIT EST BELLE** organisée par les Communes du Grand Genève et au-delà, durant la **nuît du 22 septembre 2023**.

Sollicitation reçue pour participer à la 15^e édition nationale **LE JOUR DE LA NUIT**, durant la **nuît du 14 octobre 2023**.

Rappel aux Elus de la possibilité de partir à **MOSSINGEN** en Allemagne chez des familles d'accueil suite au jumelage de la CCG avec cette ville.

Information sur le déroulement de la fête du 14 juillet organisée par l'Association LA SIRENE.

Information sur le chantier de sécurisation de Dingy.

Information sur l'avancée du projet de salle multiactivité.

Information de l'office du tourisme Annemasse et Genevois sur les Monts de Genève

Date prévue du prochain Conseil Municipal : le 27 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Dingy-en-Vuache, le 1^{er} juin 2023.

Le Secrétaire,
Olivier RIGAL

Le Maire,
Éric ROSAY



Mis en ligne sur le site internet de la Commune le : **09 AOUT 2023**

Exemplaire papier tenu à disposition du public à partir du : **09 AOUT 2023**